

## **AG du 13 septembre 2022 – PSVG**

### **Rapport relatif à la représentation du PSVG au sein de la Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires – Théâtre Saint-Gervais Genève**

Il y a deux ans, vous avez bien voulu me confier le mandat de représenter notre parti au sein du Conseil de fondation du Théâtre Saint-Gervais et je vous en remercie. Depuis la séance d'installation, le 16 novembre 2020, j'exerce la fonction de Présidente du Conseil.

Le Théâtre Saint-Gervais occupe une place remarquable et remarquée au sein des institutions culturelles de notre ville. Il développe ses activités autour de deux axes prioritaires :

- Théâtre de créations, il accueille notamment des artistes provenant de la scène genevoise, romande et suisse. Il encourage ainsi une relève accompagnant les premiers pas d'une nouvelle génération d'artistes. Il propose aussi des spectacles significatifs de la scène contemporaine internationale.
- Théâtre à vocation pluridisciplinaire, il programme des expositions et des événements culturels divers. Il collabore avec des tiers pour l'accueil de programmes culturels spécifiques (La Bâtie, le GIFF, la HEAD, Les Créatives, Antigél, pour ne citer que les plus importants). Il prête ses espaces pour des répétitions de spectacles programmés par des tiers. Durant la saison écoulée, 31 compagnies et autres groupes ont été accueillis pour des répétitions de spectacles ou autres événements qui se sont donnés à Genève et en Suisse pour un total de 314 jours d'occupation.

Ces axes, qui ont toujours fait partie de l'ADN de Saint-Gervais, mais qui ont été développés par Sandrine Kuster, ont été repris dans la Convention de subventionnement signée avec la Ville de Genève, convention qui court jusqu'à fin 2023.

Complètement intégré au Théâtre, le restaurant La Réplique fait partie du projet culturel. Durant la saison 21-22, le lieu a proposé divers événements, tels que marché des illustrateurs, soirées DJ et scènes stand-up.

### **La Gouvernance**

La gouvernance est assurée par le Conseil de fondation. La désignation du Conseil coïncide avec les mandatures municipales. Le mandat du Conseil actuel prendra donc fin en juin 2025, sous réserve d'une période de transition. Ce Conseil est composé de 12 membres, soit :

- Le magistrat en charge de la culture,
- Un ou une membre par parti représenté au Conseil municipal,
- Quatre membres désignés par le Conseil administratif, dont une fonctionnaire du Service culturel.

Comme je l'ai déjà relevé lors de mes rapports précédents, cet attelage n'est pas vraiment efficient. Un Conseil de fondation de 12 personnes pour une structure qui compte 12.5 postes en EPT, c'est inutilement lourd au niveau du processus décisionnel et coûteux en

jetons de présence. La présence du magistrat, bien que théorique, et la représentation du Service culturel au sein du Conseil, c'est excellent pour la fluidité de l'information mais cela ne contribue pas à la clarté des niveaux de décision. Néanmoins, cela fonctionne !

Curieusement, la Fondation, créée en 1956, est une Fondation de droit privé, alors que son financement est assuré par des fonds publics.

Le Conseil de fondation n'intervient pas dans les choix artistiques. Il en prend connaissance, s'y intéresse et ses membres s'efforcent d'assister à un maximum de spectacles. Mais son job est avant tout de gérer la maison, d'établir les comptes et les budgets (ce dernier avoisine les CHF 3'700'000,-- de charges pour une subvention ordinaire de CHF 3'000'000,-- dont CHF 314'000,-- en nature). Il appartient aussi au Conseil de se saisir de tout dossier sortant de la gestion courante du Théâtre. C'est ainsi que durant l'exercice 21 – 22, ses membres se sont penchés sur la sécurité des installations scéniques (suite à un rapport d'experts très alarmant), le mandat donné à la Haute Ecole de Gestion concernant la conservation des archives, le projet de rénovation du bâtiment (qui est malheureusement resté à l'état de projet) et, sujet qui a occupé une bonne partie de l'exercice : la mise à jour du Règlement du personnel. Le Conseil a également pris la décision de reconduire le mandat de la Directrice du Théâtre, Sandrine Kuster, pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### **La Direction artistique**

C'est donc Sandrine Kuster qui en a la charge depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Elle est secondée dans ses tâches et responsabilités par Anaïs Bouaouli, Administratrice. Celles et ceux qui connaissent l'institution se souviennent que Sandrine Kuster a succédé à Philippe Macasdar qui a dirigé la maison pendant 24 ans et à qui on doit en grande partie l'identité du Théâtre Saint-Gervais.

Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire dans le cadre de mon rapport de l'année dernière, Sandrine Kuster est une Directrice de théâtre hors pair. Elle ose, elle prend des risques esthétiques et thématiques, elle s'enflamme avec raison sur des sujets tels que la précarité des artistes, la stagnation, voire la diminution des moyens alloués au Théâtre. Sa programmation est audacieuse. A Saint-Gervais, on ne vous raconte pas forcément des histoires et ce n'est pas le théâtre classique que l'on défend en première ligne, mais on traite des thématiques de société fortes, on franchit les barrières linguistiques, on met en valeur les auteurs vivants, les créations suisses et genevoises, on accueille les jeunes issus de la Manufacture et de l'école Serge Martin.

Au fil des saisons qu'elle construit, émerge sa volonté de renforcer le soutien aux artistes, d'accroître la visibilité de l'institution, de maintenir une capacité d'investissement pour disposer d'un matériel à la pointe (matériel mis à disposition des artistes dans les salles de répétition), d'alléger les charges générales afin de préserver la part du budget dévolue à la création artistique. Elle a aussi la volonté de dynamiser le restaurant La Réplique afin de l'installer comme un projet dans l'institution.

La saison 21 – 22, qui s'est terminée le 30 juin dernier, a été une saison un peu folle en raison de la réouverture du Théâtre au terme des restrictions sanitaires et à un certain

« embouteillage » dû au report des spectacles qui avaient été annulés lors de la saison précédente : 191 représentations de théâtre et 148 jours d'événements et d'exposition. Cette période a été très lourde pour les équipes administrative et technique. La saison 22 – 23 s'annonce moins foisonnante mais se caractérise par une forte présence de créations genevoises et une durée accrue des représentations. Plusieurs créations seront jouées entre 10 et 12 fois. L'axe pluridisciplinaire sera fortement marqué, avec une deuxième édition du festival sur l'intelligence artificielle et des installations d'art visuel avec des artistes sortant de la HEAD.

Pour la direction, l'un des enjeux est la reconquête du public. En effet, bien qu'il n'y ait plus de restrictions sanitaires et que les salles fonctionnent en jauge complète, on observe que la fréquentation n'a pas encore retrouvé son rythme d'avant pandémie. La baisse d'affluence est de l'ordre de 20 %. De nombreuses personnes craignent encore de se retrouver dans un espace clos, certaines ont pris d'autres habitudes ou se sont abonnées à Netflix.

### **Le bâtiment de la rue du Temple**

Le bâtiment de la rue du Temple est mis à disposition du Théâtre par la Ville de Genève, sous la forme d'une subvention en nature. Il a été construit en 1963 et comprend notamment deux salles de théâtre, une salle de projection, une salle d'exposition, des salles de répétition, les bureaux du Festival de la Bâtie et des locaux pour la Fête du théâtre. Cette énumération donne une idée du potentiel du lieu. Toutefois, le bâtiment vieillit mal et manque d'équipements essentiels, par exemple un monte-charge. L'intensité de l'activité sur les 9 étages de la maison nécessite d'optimiser certains espaces en termes de circulation, gabarits, stockage. Un projet de rénovation a été présenté à la Ville de Genève mais s'est heurté, pour la deuxième fois, à une non entrée en matière pour cause de saturation du plan des investissements.

### **La subvention**

Le Théâtre Saint-Gervais s'appuie sur une subvention monétaire de CHF 2'700'000,--. Il s'agit d'un montant conséquent il faut bien l'admettre. Toutefois, au fil des années, la part du budget de l'institution consacrée à l'artistique diminue en raison des mécanismes qui font croître la masse salariale. Et l'inflation qui s'annonce pour ces prochaines années ne fera qu'accentuer cette érosion des moyens que le Théâtre peut consacrer à soutenir les artistes. En effet, l'inflation devra être compensée sur les salaires et, de plus, le Théâtre la subira dans ses charges générales. La négociation d'une nouvelle convention de subventionnement avec la Ville de Genève sera donc, pour le Conseil de fondation et la Direction, l'occasion de poser clairement la question de l'adéquation de la subvention avec la mission de Saint-Gervais et l'ambition que l'on a pour ce théâtre dont j'aime à rappeler qu'il est le seul situé sur la rive droite de notre ville.

Genève, le 13.09.22